

(N^o 113.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Si- mon Salter, banquier à Bruxelles.

(Voir le n^o 96 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, né à Melksham, Comté de Wells (Angleterre), le 4 janvier 1789, a exercé l'état d'ébéniste à Londres, jusqu'en 1816; il est alors venu s'établir à Bruxelles où il a continué à exercer ce même état qu'il a quitté pour se livrer à des opérations de banque, qui l'ont fait prospérer; il est aujourd'hui propriétaire de plusieurs maisons.

Le pétitionnaire est marié à une anglaise, sa conduite est régulière et n'a donné lieu à aucune plainte depuis trente ans qu'il habite Bruxelles.

Les autorités consultées estiment qu'en égard au long séjour qu'il a fait en Belgique, et aux garanties qu'il présente sous le rapport de la conduite et de la fortune, il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite. Sa demande a été prise en considération, le 8 février dernier, par la Chambre des Représentants, à la majorité de 40 suffrages contre 13.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.